



# Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2016

L'an deux mil seize, le **vingt-cinq novembre**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2016

## ORDRE DU JOUR

### 1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Présentation du rapport d'activité 2015 du SEDI
- 1.2. Rapport d'activité de la SPL « Isère Aménagement » pour l'exercice 2015

### 2. Affaires financières

- 2.1. Rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges
- 2.2. Garantie d'emprunt - acquisition en VEFA de 15 logements et de 15 garages programme « Alpha Majoris »
- 2.3. Garantie d'emprunt – amélioration de 19 logements « Pierre Ruibet »
- 2.4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les amis d'ECOPLA »

### 3. Affaires juridiques

- 3.1. Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil D'administration de l'Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation (ADEF)

### 4. Affaires sociales

- 4.1. Subventions aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire
- 4.2. Subvention événementielle pour l'association "Solid'Action »

### 5. Affaires jeunesse et vie locale

- 5.1. Désignation des représentants a la commission paritaire de la maison des jeunes et de la culture (MJC)

### 6. Affaires sportives – vie associative

- 6.1. Subvention événementielle pour l'association « ACROBAD »
- 6.2. Subvention événementielle pour l'association « Basket-ball Crolles Grésivaudan »
- 6.3. Subvention événementielle pour l'association « Handball Club de Crolles »
- 6.4. Subvention événementielle pour l'association « Roller hockey Club de Crolles »

### 8. Affaires culturelles

- 8.1. Subventions 2016 d'aide a la création et de coproduction aux compagnies culturelles
- 8.2. Désignation des représentants a la commission paritaire de l'association "Musica Crolles"
- 8.3. Désignation des représentants a la commission paritaire de l'association "L'Ensemble Musical Crollois"

**PRÉSENTS :** Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN  
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GENDRIN, GERARDO, GLOECKLE, GIMBERT, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD

**ABSENTS :** Mmes. BARNOLA (pouvoir à M. DEPLANCKE), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN), FRAGOLA (pouvoir à Mme. CHEVROT)  
MM. GAY (pouvoir à Mme. GROS), PAGES (pouvoir à M. GERARDO)

M. Didier DEPLANCKE a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

## **1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT**

### **Délibération n° 098-2016 : Présentation du rapport d'activité 2015 du Syndicat des Energies du Département de l'Isère**

Le conseil municipal a pris acte de la transmission du rapport d'activité du Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) pour l'année 2015.

### **Délibération n° 099-2016 : Rapport d'activité de la Société Publique Locale « Isère Aménagement » pour l'exercice 2015**

Le conseil municipal a pris acte de la transmission du rapport d'activité d'Isère Aménagement pour l'exercice 2015.

## **2 - AFFAIRES FINANCIERES**

### **Délibération n° 100-2016 : Rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges

### **Délibération n° 101-2016 : Garantie d'emprunt - acquisition en VEFA de 15 logements et de 15 garages - programme ALPHA MAJORIS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

#### **Article 1**

La commune de Crolles accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 804 706 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 55130 constitué de 6 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2**

La garantie de la commune de Crolles est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Crolles s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 3**

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### **Délibération n° 102-2016 : Garantie d'emprunt – amélioration de 19 logements « PIERRE RUIBET »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

#### **Article 1**

La commune de Crolles accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 365 066 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 55467 constitué de 2 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2**

La garantie de la commune de Crolles est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Crolles s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 3**

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

#### **Délibération n° 103-2016 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les Amis D'ECOPLA »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association « les Amis d'Ecopla ».

### **3 - AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **Délibération n° 104-2016 : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation (ADEF)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés, désigne Mme. Annie FRAGOLA représentante titulaire de la commune et M. Vincent GAY représentant suppléant de la commune au sein du conseil d'administration de l'ADEF.

### **4 - AFFAIRES SOCIALES**

#### **Délibération n° 105-2016 : Subventions aux associations relevant de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le versement à ces associations des subventions ci-dessous proposées :

<b>NOM</b>	<b>OBJET</b>	<b>PROPOSITION COMMISSION</b>
<b>Secours Populaire comité Belledonne Grésivaudan</b>	Aide à l'alimentation, aux vacances et à la culture des familles défavorisées	<b>1 800 €</b>
<b>Association de Défense des Victimes d'Accident ou de Maladies dues au travail (ADEVAM)</b>	Regrouper les victimes d'accident ou de maladie professionnelle reconnue ou non par la CPAM en vue de les conseiller et de les aider à obtenir réparation.	<b>250 €</b>
<b>Association pour la Promotion de l'Enseignement au Pied du Lit des Enfants et Adolescents Hospitalisés (APEPLEAH)</b>	Aider à la scolarisation des enfants malades à l'hôpital et à domicile.	<b>250 €</b>
<b>Maison d'Accueil des familles de détenus (ARLA)</b>	Renseigner et accueillir les familles de détenus en attente de parloir à la maison d'arrêt de Grenoble-Varces.	<b>300 €</b>
<b>Aide et Action</b>	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale et développement d'activités intergénérationnelles	<b>200 €</b>

#### **Délibération n° 106-2016 : Subvention événementielle pour l'association « SOLID'ACTION »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 1000 € à l'association « Solid'Action ».

## 5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE

### Délibération n° 107-2016 : Désignation des représentants à la commission paritaire de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Le conseil municipal, avec 29 voix pour, a désigné Mme. GERARDO représentant de la commune au sein de la commission mixte paritaire de la Maison des Jeunes et de la Culture.

## 6 – AFFAIRES SPORTIVES – VIE ASSOCIATIVE

### Délibération n° 108-2016 : Subvention événementielle pour l'association « ACROBAD »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 900 €.

### Délibération n° 109-2016 : Subvention événementielle pour l'association « BASKET-BALL CROLLES GRESIVAUDAN »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 700 €.

### Délibération n° 110-2016 : Subvention événementielle pour l'association « HANDBALL CLUB DE CROLLES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 1 000 €.

### Délibération n° 111-2016 : Subvention événementielle pour l'association « ROLLER HOCKEY CLUB DE CROLLES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 200 €.

## 8 – AFFAIRES CULTURELLES

### Délibération n° 112-2016 : Subventions 2016 d'aide à la création et de coproduction aux compagnies culturelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver le versement des subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Genre	Dates de résidence	Objet	Subvention proposée
<b>3 pièces Cuisine</b>	Théâtre	Du 5 au 9 septembre 2016	Présentation d'extraits le 9 septembre 2016	300 €
<b>Les oreillons des Murs</b>	Contes et musique	Du 26 au 30 septembre 2016	Présentation de « Moon landing » dans le cadre du colloque du 8 avril 2017 sur la diversité culturelle	300 €
<b>Le Chaudron Ambulant</b>	Théâtre	Du 4 au 7 octobre 2016	« Mon petit ordinaire » présenté le 20 mai 2017	300 €
<b>Compagnie Epiderme</b>	Musique et danse	Du 25 au 28 octobre 2016	Etude chorégraphique, musicale et sensorielles sur les saisons – représentation publique le 28 oct. 2016	300 €
<b>Magie Thérapie</b>	Magie	Du 12 au 16 septembre 2016	Participation au lancement de la programmation le 17 septembre 2016	300 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat afférentes.

**Délibération n° 113-2016 : Désignation des représentants à la commission paritaire de l'association « MUSICA CROLLES »**

Le conseil municipal, avec 29 voix pour, a désigné M. GERARDO et Mme. GEROMIN représentants de la commune au sein de la commission mixte paritaire de l'association « Musica Crolles ».

**Délibération n° 114-2016 : Désignation des représentants à la commission paritaire de l'association « L'ENSEMBLE MUSICAL CROLLOIS »**

Le conseil municipal, avec 29 voix pour, a désigné M. GERARDO et Mme. GEROMIN représentants de la commune au sein de la commission mixte paritaire de l'association « L'Ensemble Musical Crollois ».



***La séance est levée à 22 h 25***



Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles